

BILAN DE COMPETENCES

Ressources – Dispositifs de formation professionnelle

Source des données de cette fiche : Formation Bilan de compétences – Muriel DHIMOÏLA - C3ProM



Des dispositifs de formation professionnelle

La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Elle constitue un élément déterminant de sécurisation des parcours professionnels et de la promotion des salariés. (...) Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent ([Art. L6111-1 du Code du travail](#)).



<https://www.centre-info.fr/>

**Les 11
OPCO**
Opérateurs de Compétences

AFDAs
Opérateur de compétences dans le champ des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Il regroupe également le périmètre des intervenants du spectacle et des artistes-auteurs.
<https://www.afdas.com/>

Constructys
Opérateur de compétences dans le champ des secteurs du bâtiment, des travaux publics, du réseau des matériaux de construction et de bois.
www.constructys.fr/

Atlas
Opérateur de compétences dans le champ des assurances, des services financiers et du conseil.
www.opco-atlas.fr/

OPCO SANTE
Le champ d'intervention de l'Opco Santé regroupe les professionnels de la santé et médico-social.
www.opco-sante.fr/

topcommerce
Opérateur de compétences
Le champ d'intervention professionnel de l'Opcommerce correspond aux champs conventionnels des branches du commerce.
www.topcommerce.com/

AKTO
Opco des entreprises et des salariés des services à forte intensité de main d'œuvre.
www.aktto.fr/

ICAPIAT
Opérateur de compétences des entreprises et établissements agricoles, des acteurs du territoire et des entreprises du secteur alimentaire (industries alimentaires, coopération agricole et familles associées et commerce agricole), des professionnels des activités aquatiques.
www.icipiat.fr/

OPCO EP
Opérateur de compétences de l'énergie et l'énergie
L'opérateur de compétences des entreprises de proximité est un opérateur interbranches.
www.opcepi.fr/

OPCO 2i
Opérateur de compétences dans le champ des secteurs de industries chimiques, pharmaceutiques, papeterie-cartons, de la métallurgie.
www.opco2i.fr/

uniformation
Opérateur de compétences dans le champ de la cohésion sociale : champ social, services aux personnes, insertion, sport, engagement et formation.
www.uniformation.fr/

OPCO Mobilités
Opérateur de compétences dans le champ des secteurs de transport routier, maritime, services de l'automobile.
www.opcomobilités.fr/

3C PROM

MAJ Juin 2023

#1_ Les différentes voies d'accès vers une certification professionnelle

Formation initiale sous statut d'élèves ou d'étudiants
 Contrat d'apprentissage
 Formation continue
 Contrat de professionnalisation
 Candidature individuelle
 Validation des acquis de l'expérience

#2_ Faire financer sa formation

OPCO
 Plan de développement des compétences de l'entreprise
 CPF (avec des abondements possibles)
 Transitions collectives pour porter les reconversions
 France Relance et le FNE
 Fonds propres du bénéficiaire
 Agefiph
 Fiphfp

#3_ Actions de développement des compétences entrant dans le champ de la formation professionnelle

ACTION DE FORMATION

Permettre aux travailleurs d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être réalisée en partie à distance ou en situation de travail (Afest).

BILAN DE COMPÉTENCES

Permettre aux travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, afin de définir un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Permettre aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience en vue de l'acquisition d'une certification enregistrée au RNCP.

ACTION DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Permettre aux titulaires d'un contrat d'apprentissage d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP.

Art. L6313-1 du Code du travail

FORMATION CERTIFIANTE

Toute formation sanctionnée par :

- une certification professionnelle enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles ;
- l'acquisition d'un bloc de compétences ;
- une certification enregistrée au Répertoire spécifique établi par France compétences.

Art. L6313-7 du Code du travail